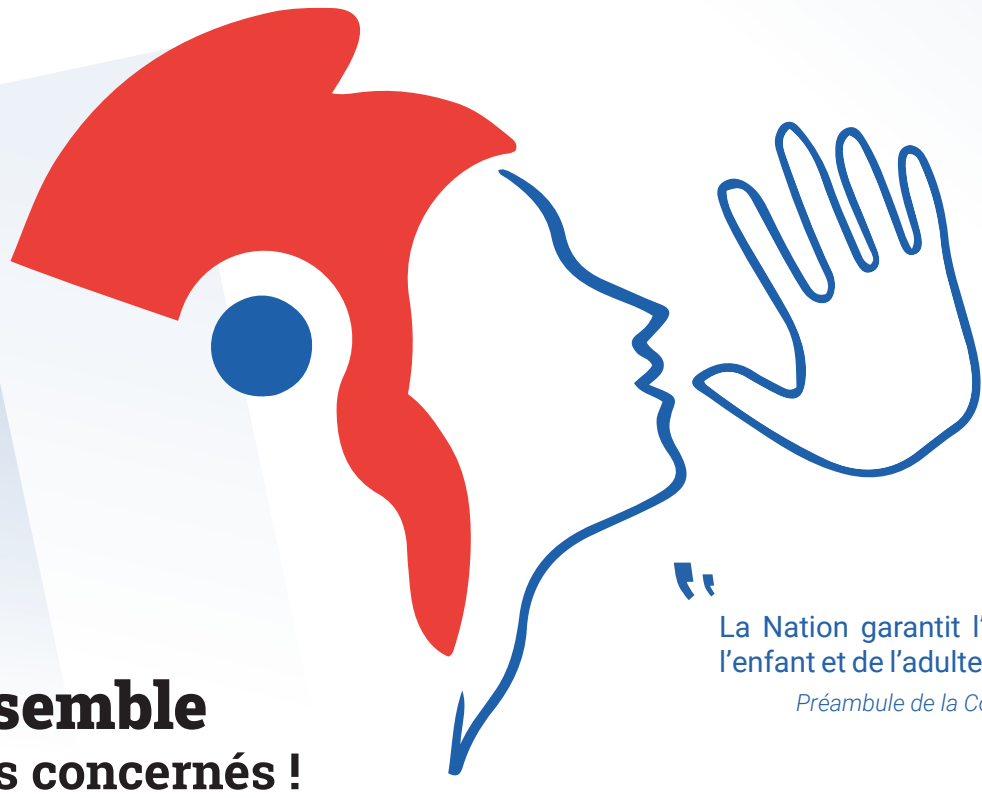
La Marche pour la citoyenneté culturelle 2024/2025

Handicap – Grand âge – Précarité

L'isolement social et culturel de plusieurs millions de personnes vulnérables n'est pas une fatalité !



> La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte (…) à la culture
>
> *Préambule de la Constitution de 1946*

Ensemble
tous concernés !

Citoyennes, citoyens, acteurs culturels, éducatifs, sanitaires, médico-sociaux et sociaux, représentants d'associations, de l'État et de collectivités, conseils de quartier, de la citoyenneté, de la vie sociale, du handicap, des jeunes, des aînés, etc.

Rejoignez
La Marche pour la citoyenneté culturelle !

Devenez Ambassadeur(drice), correspondant(e), adhérent(e)…

Agissons
en participant à

- des réunions de réflexions et de concertations pour l'application du principe constitutionnel d'égal accès au service public de la culture, et la création d'un environnement capacitant permettant la participation à la vie culturelle sans discrimination.
- l'un de ses comités territoriaux aux niveaux régional, départemental, communal, etc.
- la Fête nationale de la citoyenneté culturelle, tout le mois de décembre 2025 (valorisation de talents artistiques et de partenariats intersectoriels).

Lorsque toute personne a la possibilité de faire entendre sa parole, de s'exprimer artistiquement, d'être « acteur culturel », la société s'en trouve enrichie.

Aller au-delà d'une politique de projets ponctuels pour les personnes vulnérables.

Ouvrir à tout le monde les activités culturelles, artistiques et de loisirs relevant du droit commun.

Mettre à profit les savoir-faire en accessibilité culturelle, artistique et de loisirs qui peuvent permettre aujourd'hui l'exercice de la citoyenneté culturelle, quels que soient les handicaps, moteurs, sensoriels, mentaux, psychiques et sociaux.

CEMAFORRE – Octobre 2024 – Visuel : Cyrène Durel – Création graphique : Ratanas.com

lamarche.culturecitoyennete.com

Contact : lamarchecc@etik.com

Coordination nationale

Partenaires